

Conditions Définitives



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 6.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 57

TRANCHE No : 1

**Emprunt obligataire d'un montant nominal de 100.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 0.76 % l'an et venant à échéance le 25 mai 2066**

Prix d'Emission 100 %

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

En date du 7 août 2020

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHE CIBLE : CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES : Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("ESMA") le 5 février 2018, a mené à la conclusion que: (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « Titres ») et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 27 mai 2020 et la Modification du Document d'Information en date du 24 juillet 2020 ayant fait l'objet d'une publication à la même date par l'Émetteur, relatifs au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 6.000.000.000 d'euros, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information et la Modification du Document d'Information en date du 24 juillet 2020 ayant fait l'objet d'une publication à la même date par l'Émetteur, ainsi que toutes les informations incorporées par référence sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>), (b) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	57 1
3		Devise(s) Prévue(s) :	Euro ("€")
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	100.000.000€ 100.000.000€
5		Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7	(i) (ii)	Date d'émission : Date de Début de Période d'Intérêts :	11 août 2020 Date d'émission
8		Date d'Échéance :	25 mai 2066
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0.76 % l'an (<i>autres détails ci-dessous</i>)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable

12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibérations 2019 DFA 118-1 en date des 9, 10, 11,12 et 13 décembre 2019
13		Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	0.76 % par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	25 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Échéance (incluse), non ajusté Afin d'éviter tout doute, il y aura une première Période d'Intérêts courte comprise entre la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) et le 25 mai 2021 (exclu) avec un Coupon Fixe pour cette période de 597.589,04 € pour le Montant Nominal Total (soit 597,59€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée)
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	760 € pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	(Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a)) :	25 mai de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000€ par titre de Valeur Nominale Indiquée 100.000€
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates	Non

		ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	France/Target2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-1 A et D.213-1 A du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus au Représentant et à l'Assemblée Générale par les Modalités. Le Titulaire unique tiendra (ou fera tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions prises par ce dernier es qualité et le mettra à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur.

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 2 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
29		Offre Non-exemptée:	Non Applicable
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 6.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Hervé Amblard, Chef du service de la gestion financière à la direction des finances et des achats, pour la Maire de Paris et par délégation

La Maire de Paris et par délégation
Chef du Service de la Gestion Financière

Hervé AMBLARD

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'émission a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	13.200€

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Standard & Poor's Rating Services et AA par Fitch Ratings. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs). Les Titres à émettre ne feront pas l'objet d'une notation.
--	--	-------------	---

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Se référer à la section "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base.

5. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	0.76 % par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	--

6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0013528734
	(ii)	Code commun :	221508602

	(iii)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(v)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas Securities Services (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France Attention : Corporate Trust Services Pour toute notification opérationnelle : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch Corporate Trust Services 33 rue de Gasperich, Howald - Hesperange L - 2085 Luxembourg Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT
	(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable